



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1795
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1696 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BASSINS
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET LA DISPOSITION DES BOUES**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 février 2025, le règlement numéro 1795 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1696 créant une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues, et ce, afin d'augmenter le montant maximal projeté de cette réserve financière** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 5 février 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville